

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 20 novembre 2017.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-73-8**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2007-73 ET SES AMENDEMENTS DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR DE DÉPENSER DANS LES CHAMPS DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL FIXANT LES MODALITÉS ET LES LIMITES DE TELLES DÉPENSES ET ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE VARIATION BUDGÉTAIRE**

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
ce 21<sup>e</sup> jour de novembre 2017

La greffière,

---

Me Marie-Pier Lamarche, OMA